

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

N° SDIS/OPS/2016_01/09

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2008 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n° 2014-358-008 du 24 décembre 2014, n° 2015-086-0001 du 27 mars 2015 et n° 2015-10-01 du 8 octobre 2015.

Article 2 : La chaîne de commandement départementale du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir comprend cinq emplois. Leur mission est d'assurer le commandement et la gestion des opérations de secours le nécessitant. Les cinq emplois sont :

- directeur d'astreinte,
- chef de site,
- chef de colonne,
- chef de groupe,
- officier CODIS.

Article 3 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 5 et dont les noms suivent, assurent l'emploi de directeur d'astreinte :

- Colonel Jean-François GOUY
- Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

Exceptionnellement, dans le cas où ces officiers sont pris par d'autres obligations de service et en cas de nécessité, un officier du grade de lieutenant-colonel cité dans l'article 4 peut tenir l'emploi de directeur d'astreinte.

Article 4 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 5 et dont les noms suivent, assurent l'emploi de chef de site :

- Lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS
- Lieutenant-colonel Francine VASSEUR

Article 5 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 5 et dont les noms suivent, assurent les emplois de chef de site et de chef de colonne :

- Commandant Michaël ACHARD
- Commandant Frédéric ALEXANDRE
- Commandant Pierre HIERHOLTZ
- Commandant Michaël LECOQ
- Commandant Fabien LECUIROT
- Commandant Pascal PREVOST

Article 6 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 4 et dont les noms suivent, assurent les emplois de chef de colonne et de chef de groupe :

- Commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON (chef de colonne uniquement)
- Commandant Jérôme FERRAGE (chef de colonne uniquement)
- Capitaine Nicolas GICQUEL
- Capitaine Didier HÉLOU
- Capitaine Rémi LADAME
- Capitaine Patricia VANDENHOVE

Article 7 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 3 et dont les noms suivent, assurent l'emploi de chef de groupe :

- Capitaine José BELTRAO
- Capitaine Flavien BRÉGEON
- Capitaine Angélique CANDEL
- Capitaine Jean-Côme DAVID
- Capitaine Marine DROUET
- Capitaine Emmanuel DUPONT
- Capitaine Franck FOURMAS
- Capitaine Philippe PRÉVOTAT
- Lieutenant Robert ALÉPÉE
- Lieutenant Florent COURTOIS
- Lieutenant Jennifer DAVID
- Lieutenant Didier FAIPEUR
- Lieutenant Bruno FERRON
- Lieutenant Wilfried GRASSET
- Lieutenant Yoann LE MOUILLOUR
- Lieutenant Yvon LE PRÉ
- Lieutenant Gérard MIGNOT
- Lieutenant Pascal PRAT
- Lieutenant Bruno ROGER
- Lieutenant Fabien SEMPÉ

Article 8 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 4 et dont les noms suivent, assurent l'emploi d'officier CODIS :

- Commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON
- Commandant Jérôme FERRAGE
- Capitaine Nicolas GICQUEL
- Capitaine Didier HÉLOU
- Capitaine Rémi LADAME
- Capitaine Patricia VANDENHOVE

Article 9 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 3 et dont les noms suivent, assurent l'emploi d'officier CODIS :

- Capitaine Flavien BRÉGEON
- Capitaine Angélique CANDEL
- Capitaine Jean-Come DAVID
- Capitaine Marine DROUET
- Lieutenant Robert ALÉPÉE
- Lieutenant Florent COURTOIS
- Lieutenant Jennifer DAVID
- Lieutenant Didier FAIPEUR
- Lieutenant Didier FAYEMENDY
- Lieutenant Bruno FERRON
- Lieutenant Wilfried GRASSET
- Lieutenant Yoann LE MOUILLOUR
- Lieutenant Yvon LE PRÉ
- Lieutenant Gérard MIGNOT
- Lieutenant Mickaël MONTÉS
- Lieutenant Pascal PRAT
- Lieutenant Gilles RABOUILLE
- Lieutenant Bruno ROGER
- Lieutenant Fabien SEMPÉ

Article 10 : Pour l'année 2016, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur GOC 3 et en cours d'apprentissage afin de tenir l'emploi de chef de groupe et dont les noms suivent, assurent l'emploi d'aspirant chef de groupe :

- Capitaine Jérôme VAUGER
- Lieutenant Didier FAYEMENDY
- Lieutenant Gilles RABOUILLE
- Lieutenant Mickaël MONTES

Article 11 : Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

05 JAN. 2016

Le préfet,

Nicolas GUILLET